

Ecole chrétienne

de Grénu

20 janvier, 1890.

P.C.

Ce jourd'hui vingt janvier,  
 Dix huit cent cinquante, nous  
 Soez signés nous étants  
 constitués en comité provisoire  
 dans le domicile de M<sup>r</sup> Guillin  
 d'Arveux, place Morel, 9, à  
 Lyon; nous imposants  
 mutuellement une délégation  
 aux fins de solliciter de bord,  
 des souscriptions en faveur de  
 l'école chrétienne de la Croix-  
 rouge, nous avons tous  
 se présenter auprès des personnes  
 recommandables par leur  
 moralité et leur position  
 financière, pour faire partie  
 d'un comité définitif, sous  
 préjudice de tout notre concours  
 à titre d'aider ou autres  
 dénominations pour secourir  
 le comité définitif conformément  
 à ses ordres quand il le jugera  
 nécessaire.

Il a été en outre décidé que  
 copie du présent procès-verbal  
 sera transmise au frère provincial et à la

Supérieure des écoles chrétiennes,  
En foi de quoi nous avons  
signé le présent ~~certificat~~  
procès-verbal, ces jours et au  
lieu dessus.

La rature du mot certificat et la  
surcharge du mot jour approuvés.

Charrier Guillen D'avenas.

Guillot L'eysselon

Dupont Pain Navas

Mouron

511

